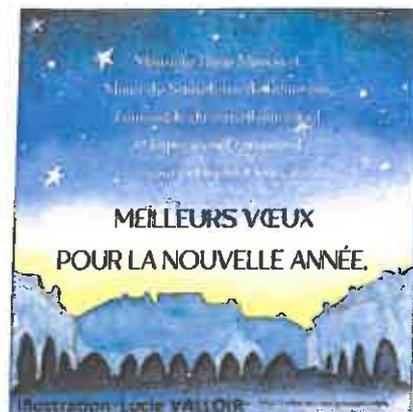



sauveterre
DE ROUERQUE
L'INFO



Bulletin Municipal février 2018

Version internet www.sauveterre-de-rouergue.fr

SOMMAIRE

- 1_ vœux, réunion publique,
- 2 _conseil municipal du 12 mai 2017,
- 4 _conseil municipal du 23 juin 2017,
- 5 _conseil municipal du 26 juillet 2017,
- 5 _conseil municipal du 21 septembre 2017,
- 6 _conseil municipal du 26 octobre 2017,
- 8 _conseil municipal du 23 novembre 2017,
- 9 _conseil municipal du 16 janvier 2018,
- 11 _dossiers d'urbanisme autorisés,
- 11 _évolution de l'Etat civil sur la Commune,
- 12 _coin de la citoyenneté,
- 12 _calendrier de passage des bennes à encombrants,
- 12 _appel aux nouveaux habitants.



**L'ensemble du Conseil Municipal
et des employés municipaux vous
souhaite une bonne année 2018**

**Réunion publique concernant la révision allégée
du Plan Local d'Urbanisme**

Mardi 27 février 2018, à 19h00 à la salle des fêtes de Jouels

Cette réunion sera l'occasion de rappeler le contexte dans lequel s'établit cette révision allégée du PLU, et d'en présenter les objectifs. Il est rappelé que la présente révision allégée concerne un objet très précis visant à modifier le contour de la zone Ud de Jouels afin de tenir compte du renforcement des réseaux et des évolutions de l'activité agricole, également analysés à l'échelle de l'ensemble de la commune.

Nous vous invitons à venir vous informer sur le projet de révision allégée du PLU de Sauveterre de Rouergue.

Nous rappelons que les questions ou points relevant de l'intérêt privé ne seront pas abordés au cours de la réunion.

Conception et réalisation : commission municipale Information et Communication

Comptes rendus du Conseil Municipal

Conseil municipal du 12 mai 2017

1 - Mise en concurrence contrat d'assurance des risques statutaires avec le CDG

Les collectivités territoriales ont des obligations statutaires à l'égard de leur personnel indisponible pour raison de santé et elles doivent en assumer la charge financière. Les collectivités peuvent contracter une assurance statutaire afin de les aider à assurer ces obligations. C'est la raison pour laquelle le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements territoriaux de souscrire au contrat groupe d'assurance pour les risques statutaires du personnel.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat d'assurance statutaire du personnel proposé par le CDG arrivera à échéance le 31 décembre 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2 - Délibération adhésion groupement commande matériel informatique SMICA

La mairie de Sauveterre a des besoins en matière d'achat et de maintenance de matériel informatique. Pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés. Le SMICA propose aux collectivités adhérentes de s'unir pour constituer un groupement de commandes. Il est le coordonnateur de ce groupement qui présente un intérêt pour la mairie de Sauveterre de Rouergue au regard de ses besoins propres.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la mairie de Sauveterre de Rouergue au groupement de commandes SMICA pour l'achat et la maintenance de matériel informatique.

3 - Délibération emprunt tracteur tondeuse

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de l'achat d'un tracteur tondeuse pour un montant 12 400 E/HT ainsi qu'un emprunt de ce même montant. Cet emprunt serait réalisé sur une durée de 7 ans au taux de 0.73 %, soit une échéance de 1 823.40 € par an. La première échéance interviendra le 20 mai 2018.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cet emprunt.

4 - Délibération modification indemnités des élus

A compter du 1^{er} janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique est applicable aux indemnités de fonction des élus.

Le conseil municipal vise, à l'unanimité, l'indice brut terminal de la fonction publique.

5- Délibération complémentaire : DETR Grange

La préfecture nous a transmis le dossier pour demander l'aide de la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux pour le projet de la Grange. Il convient donc de reprendre une délibération avec le nouveau plan de financement et le bon montant d'aide accordée.

6- Délibération modification nom de rues

L'adresse étant le seul moyen pour trouver un lieu ou une personne, Il est nécessaire de procéder à la rectification de la dénomination de certaines voies ainsi qu'à la mise à jour de voies existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune, adopte les noms attribués à l'ensemble des voies communales.

7- Délibération Marché du Dimanche

Les marchés représentent un élément majeur du tissu commercial. L'association « Le grand P.A.S. pôle d'animation Sauveterrat » a décidé de créer un marché hebdomadaire sur la place des Arcades. Les marchés seront organisés tous les dimanches matins tout au long de l'année. Le premier aura lieu le 28 mai 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la création du marché hebdomadaire du dimanche à Sauveterre de Rouergue.

8- Aménagement d'un jardin du souvenir

Pour tenir compte de l'évolution de la population et prendre en compte les demandes liées au dépôt des urnes et à la dispersion des cendres à la suite des crémations, l'aménagement d'un jardin du souvenir s'avère nécessaire.

Considérant que la création de l'espace cinéraire comprenant un columbarium et un aménagement d'un jardin du souvenir correspond aujourd'hui aux demandes exprimées, le conseil municipal charge, à l'unanimité, Monsieur le Maire à faire procéder aux travaux d'aménagement du jardin du souvenir.

9- Diagnostics énergétiques de bâtiments publics avec le SIEDA

Le SIEDA accompagne les collectivités dans leurs actions de maîtrise des consommations dans les bâtiments publics à travers d'outils d'aide à la décision. Ils permettent aux communes de mieux con-

naître leur patrimoine, de réduire et d'optimiser leurs consommations d'énergie. Deux bâtiments communaux, la salle des fêtes de Sauveterre de Rouergue et la salle des fêtes de Jouels, feront l'objet d'une situation énergétique précise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention proposée par le SIEDA pour l'élaboration d'audits énergétiques.

10- Délibération : Contrat de licence de marque "SAUVETERRE" utilisé par la coutellerie

Le contrat de licence de marque est un accord par lequel le titulaire d'une marque (le concédant) autorise une autre personne (le licencié). C'est un contrat plus ou moins élaboré en pratique pour assurer la protection de l'image d'une marque et son usage. Elle a pour objectif d'autoriser un tiers à utiliser une marque dont il n'est pas le titulaire, de lui permettre d'apposer la marque sur les produits ou services couverts par la licence, et de les commercialiser.

Dans le cas d'un repreneur de la coutellerie, la licence de marque sera consentie à titre exclusif au profit du licencié en vue de son exploitation.

Si, toutefois, la coutellerie venait à cesser son activité, la mairie récupérerait le contrat licence de marque.

Après en avoir délibéré le conseil municipal consent, à l'unanimité, d'attribuer l'exclusivité de la licence de marque en faveur d'un repreneur.

11- Délibération : Achat d'un terrain contigu au lagunage à la Gazonne

Il est rappelé qu'en juin 2016, le conseil municipal a autorisé le Maire à faire une proposition au propriétaire des parcelles ci-dessous à la Gazonne en vue de les acquérir.

B 549 superficie 1955 m²- B 557 superficie 6173 m²-
B 588 superficie 3690 m²- B 589 superficie 1445 m².

Le propriétaire, Claude FABRE, est prêt à les vendre pour la somme de 3 000 €. La municipalité décide d'acquérir les parcelles proposées situées à la Gazonne.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'acquisition de ces terrains.

12- Achat désherbeur zéro phyto

Le maire rappelle qu'à compter du 1er janvier 2017 l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires est interdite. La réflexion s'est orientée vers l'acquisition d'un désherbeur zéro phyto.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir un désherbeur thermique

- Avis du domaine

La commune possède des terrains agricoles en location sur le secteur de Jouels qu'elle envisage de céder. Pour ce faire, une estimation des domaines

est obligatoire ; le m² a été évalué à 1 euro. La négociation avec le locataire sera faite sur cette base.

Questions diverses

*** Chauffage four banal**

Deux devis ont été remis en mairie pour l'amélioration du chauffage du four banal.

Baisser les radiants suspendus aux poutres mais difficultés au niveau de certaines poutres,

Mise en place d'une climatisation réversible en remplacement des soufflants.

Après discussion, un devis pour chauffage au sol doit être également examiné. Une entreprise spécialisée sera contactée. A l'issue de sa réception, le conseil statuera.

*** Aveyron Ingénierie**

Aveyron Ingénierie a fait parvenir un projet d'arrêté municipal pour signer en lieu et place de la commune tous les échanges écrits avec le demandeur d'une autorisation d'urbanisme, dans le même temps elle transmet à la commune le double. Cela permettra de réduire les délais de fournitures de documents ou de précisions supplémentaires. La décision sera toujours signée par le maire ou son adjoint délégué. En outre les envois faits par Aveyron Ingénierie le seront par lettre recommandée.

*** Enlèvement d'une borne incendie**

Il est décidé de faire enlever une borne à incendie située sur le terrain d'un particulier à l'est de la bastide.

Le syndicat intercommunal du Liort-Jaoul propose de lancer un audit de vérification et d'analyse de l'ensemble des bornes à incendie des communes membres.

*** Planning permanence élections législatives**

Un tableau des permanences a été distribué à chaque élu. Chacun voudra bien signaler à Ghislaine tout cas d'empêchement ou de permutation.

*** Tour de France émission TV néerlandaise**

Comme l'année passée, la télévision néerlandaise réalisera le 15 juillet entre 14h00 et 23h30, un enregistrement concernant le tour de France cycliste sur la place de Sauveterre.

*** Panneau image en bordure de la RN 88**

Ce panneau est nécessaire pour inviter les utilisateurs de la route à visiter les points remarquables du secteur et participer ainsi au développement économique. Il sera implanté sur la 2X2 voies (échangeur de Naucelle). La Direction Interrégionale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) procédera à la mise en place des deux panneaux (un dans chaque sens).

*** Lotissement "le Couderquet"**

Il est envisagé un projet de construction de 4 villas par le groupe HLM "Sud Massif Central", ce qui en-

traînerait une vente de deux ou trois lots.

*** Pôle santé**

Le permis de construire sera en mairie dans les prochains jours. Afin d'acheminer les modules sur le terrain, il a été procédé à une petite réduction de la largeur des bureaux : 3,50 m extérieur au lieu de intérieur.

*** Grange "Mérette" rue des merciers.**

Une réunion d'ouverture de chantier a eu lieu. Le problème délicat reste encore le désamiantage. Il est prévu un démarrage effectif des travaux début juin.

*** Achat de bancs**

Pour assurer une plus grande souplesse lors des marchés de pays, l'association "le Grand PAS" a demandé l'acquisition de bancs. Suite au devis reçu en mairie pour l'achat de 20 bancs, le conseil municipal donne son accord.

*** Agrandissement cimetière de Jouels**

Cette question a été évoquée au conseil municipal pour décider de la suite à donner.

Prochain conseil municipal : 23 juin 2017 à 20h30

Conseil municipal du 23 juin 2017

1 – Délibération emprunt Caisse des Dépôts pour aménagement de la grange "Mérette"

Pour permettre la réhabilitation de la Grange "Mérette" rue des merciers, un plan de financement a été dressé et il s'avère nécessaire de contracter un emprunt de 85 230 € sur 40 ans (taux fixe de 1.35 %), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à contracter cet emprunt aux conditions énumérées ci-dessus et à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt.

2 – Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes pour la communauté de communes

La Chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la communauté de communes du Pays Baraquevillois pour les exercices 2009 et suivants. Les travaux ont porté sur les évolutions du périmètre intercommunal et de la situation financière. Le rapport d'observations définitives 2017 a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal.

3 – Achat terrain Fabre autour du lagunage

La commune avait l'intention d'acheter quatre parcelles du terrain Fabre à la Gazonne et a décidé d'acquérir sept parcelles supplémentaires.

Le montant total pour l'ensemble de ces parcelles s'élève à 7 000 €

Un acte notarié sera passé pour l'acquisition de

l'ensemble des terrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat de ces terrains.

4 – EHPAD Repos et Santé, demande d'extension du parking existant

Le Maire informe le conseil municipal d'une lettre de l'EHPAD qui, pour des raisons de sécurité (encombrement du chemin du Théron longeant la maison de retraite), demande la création d'un parking situé sur le foirail de la commune. Ce parking sera identique à l'existant et se situera de l'autre côté de la voie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création d'un parking de stationnement.

Questions diverses

* Entretien et contrôle des équipements incendie

M. le Maire rappelle que la collectivité dispose sur son territoire, conformément au Code général des collectivités territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment des poteaux et bouches d'incendie, alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.

A cet effet, Le SIAEP du Liort-Jaoul va réaliser une opération de contrôle. Une convention a été passée avec Veolia pour assurer la vérification du bon fonctionnement et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie. Recensement et contrôle (débit + pression), contrôle fonctionnel tous les cinq ans.

* Aire de jeux

M. le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie pour l'aménagement de l'aire de jeux située sur le tour de ville à l'Oratoire. Une mise en conformité est nécessaire. Un rendez-vous avec les personnes ayant adressé ce courrier va être programmé afin de connaître la nature des travaux à réaliser. A l'issue de cette rencontre, des devis vont être demandés à différentes entreprises.

* Salle des fêtes et four banal

Afin de préserver le bon fonctionnement et la propreté des lieux publics, il est envisagé de rédiger un règlement d'utilisation ; un chèque de caution sera demandé à la réservation des salles des fêtes d'Albagnac, de Jouels, de Sauveterre de Rouergue et du four banal ; Les usagers devront constater l'état des lieux et du matériel avant et après les séances et déclarer en mairie toute information jugée utile concernant l'état de la salle. Le chèque de caution ne peut être rendu avant que l'état de la salle ne soit constaté ; un responsable par salle sera désigné. Ces modalités prendront effet à partir du mois de Septembre 2017.

* Point sur les commerces

L'association le « Grand Pas » a accueilli plusieurs commerçants sur les marchés du dimanche. Or, pour éviter de concurrencer le commerce local, le conseil municipal recommande à l'association le « Grand Pas » d'expliquer à l'Epi du Rouergue les difficultés soulevées par leur présence.

**Prochain conseil municipal :
26 Juillet 2017 à 20h30**

Conseil municipal du 26 juillet 2017

1 – Délibération sur le lancement de la consultation des entreprises pour le pôle de santé

Monsieur Fonvielle, architecte, a préparé le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux du pôle de santé qui sera situé au lotissement Le Couderquet. Le PACT Aveyron va procéder au lancement de la consultation des entreprises. L'ouverture des plis est prévue en septembre 2017. Le conseil, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la réalisation des travaux du pôle de santé.

2 – Délibération pour approuver le règlement et le tarif des emplacements des marchés du dimanche

Monsieur le Maire précise la réglementation qui régit les marchés du dimanche matin. Il propose d'adopter un tarif de droit de place de 0,50 € le mètre linéaire. Une commission des marchés a été mise en place composée de deux adjoints, deux représentants de l'association Le Grand Pas et deux représentants des producteurs.

La délibération est adoptée à 12 voix – 1 abstention.

3 – Présentation des actions menées suite aux observations de la Cour des comptes

La Cour des comptes avait fait un certain nombre de remarques dans son rapport sur la gestion des comptes de la commune. Les actions menées pour répondre à ces observations ont été présentées à la Cour des comptes. Le détail en est donné aux membres du conseil municipal.

4 – Vente terrain Jouels

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la vente des parcelles situées à Jouels cadastrées C284, C 285, C286, C287 à Eric Palous qui en est le locataire actuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à la vente des parcelles.

5– Fonds de presse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une procédure d'achat de la librairie par Mme Gavel-Vincent est en cours. Il est proposé au Conseil Municipal de racheter le fonds de presse pour un montant de 14 085 € et de conclure avec Mme Gavel-Vincent un contrat de location-vente d'une

durée de sept ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le rachat du fonds de presse et la conclusion d'un contrat de location-vente.

Questions diverses

Deux concerts auront lieu

- le 5 août à 15h30 : groupe URMAS
- et le 7 août à 20h30 : groupe corse I Compagnoli.

Les HLM Sud Massif Central vont construire quatre maisons sur les deux lots réservés au lotissement Le Couderquet.

**Prochain conseil municipal :
Jeudi 21 Septembre 2017 à 20h30**

Conseil municipal du 21 septembre 2017

1 – Délibération : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP du Liort Jaoul.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le rapport 2016 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP du Liort Jaoul.

2 – Délibération : acquisition d'un fonds de commerce journaux/presse

Madame Michèle BLONDELET sollicite la Commune de Sauveterre de Rouergue pour céder à cette dernière son fonds de commerce de journaux/presse sis et exploité dans ladite commune, rue Saint Christophe au prix de 14.085 €. La commune de Sauveterre de Rouergue conclura, au profit de Madame Corinne VINCENT et aux entiers frais de cette dernière, un acte de crédit-bail portant sur ledit fonds de commerce de journaux/presse sur une durée de sept ans, au taux d'intérêts annuel de 1%, dont l'échéance annuelle d'un montant de 2 419.56 € sera stipulée payable d'avance en douze mensualités chacune d'un montant de 201,63 € dont la première sera exigible un an après la prise de possession du fonds (qui sera le jour de la signature de l'acte).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir de Madame Blondelet Michèle son fonds de commerce de journaux/presse.

3 – Délibération : désignation d'un conseiller municipal auprès d'Aveyron Culture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'adhésion à Aveyron Culture. Un membre du conseil municipal doit être désigné pour représenter la

commune lors de l'assemblée générale d'Aveyron Culture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délègue Philippe COUDERC pour représenter la commune auprès d'Aveyron Culture.

4 – Fiscalité taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a pour objectif d'améliorer la lisibilité du régime des taxes d'urbanisme. Elle est constituée de deux parts : une part destinée aux communes et l'autre destinée aux départements. Sa base d'imposition est déterminée par une valeur au m² de surface de construction et par une valeur déterminée par type d'installation et d'aménagement.

La commune de Sauveterre de Rouergue avait instauré la taxe d'aménagement en votant un taux de 1 % sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir ce taux de 1 % pour la part destinée à la commune.

Questions diverses

- Les travaux de réhabilitation de la grange boulevard de la Mérette se déroulent normalement et conformément au planning établi. Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis.

- L'ouverture des plis concernant la construction du « pôle santé » a eu lieu le 19 septembre 2017. Deux offres sont parvenues en mairie. L'entreprise Cougnaud Construction mentionne qu'elle ne peut répondre dans le délai imposé par le CCTP. L'entreprise MALIE Construction a fait une offre qui doit être examinée par l'architecte. L'attribution du marché se fera le mardi 26 septembre à 11 h à la mairie. Les réunions de chantier auront lieu à l'usine en présence du maître d'œuvre et de quelques membres du conseil municipal. En amont les membres du conseil municipal sont invités à visiter l'usine sise à Graulhet.

- Au lotissement le Couderquet, l'office Sud Massif Central Habitat serait intéressé par l'acquisition de deux lots avec la construction de deux maisons par lot. Une réunion aura lieu le 3 octobre à 10 h 00 à la mairie.

- Une liste de reprise de concessions funéraires dans les cimetières d'Albagnac, de Jouels et de Sauveterre a été établie. Finalys environnement donnera la marche à suivre.

- La coutellerie Vialis est en liquidation judiciaire.

- Un projet de règlement des salles des fêtes a été rédigé par Brigitte Tuéry. Une copie sera envoyée aux membres du conseil municipal afin que chacun puisse mentionner ses éventuelles observations.

- Un avant-projet détaillé concernant le projet de la « micro-crèche » dont la compétence est intercom-

munale doit être établi et présenté à M. le Maire de Ste-Juliette à l'issue du prochain conseil communautaire. Ce dossier pourrait être mutualisé avec un autre dossier concernant la commune de Calmont. Une finalisation du projet est prévue pour la fin de l'année.

- Une réunion des adjoints, ouverte aux conseillers municipaux qui souhaitent y participer, aura lieu le mardi 26 septembre 2017 à 20 h 30 à la mairie avec la présence de M. Guilmault qui présentera l'étude Zéro Phyto.

- Une location d'un bâtiment de M. Molinier au Sardo est nécessaire afin de ranger tout le matériel communal.

- Le repas réunissant les membres du conseil municipal et le personnel de la mairie de Sauveterre de Rouergue aura lieu le 7 octobre 2017 à 20 h 00 à la Grappe d'Or.

- Travaux à venir : numérotation des rues, mise en place de la signalisation verticale, remplacement de panneaux détériorés, aménagement de l'aire de jeux sur le tour de ville.

Prochain conseil municipal :
Jeudi 26 octobre à 20h30

Conseil municipal du 26 octobre 2017

1 - Délibération : Modification des statuts de la Communauté de communes

Monsieur le Maire présente les modifications statutaires approuvées par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Ségali.

A partir du 1er janvier 2018, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) devient une compétence obligatoire de la Communauté de Communes. Cette acquisition de compétence, couplée avec le bloc de compétences facultatives intitulé "Actions de valorisation de la ressource en eau" rendra les statuts de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018, exactement conformes aux statuts du Syndicat Mixte du Bassin versant du Viaur et du Syndicat Mixte du bassin versant Aveyron Amont. Avec le mécanisme de la représentation substitution, la Communauté de Communes deviendra adhérente des deux Syndicats Mixtes en lieu et place de ses communes adhérentes. Dès lors, la Communauté de Communes sera en mesure d'exercer la compétence GEMAPI au travers des Syndicats Mixtes.

La Communauté de Communes devait dire avant la fin de l'année 2017, si elle restituait ou non des compétences optionnelles aux Communes. Le choix proposé est de conserver ces compétences et même d'en acquérir une nouvelle, " la création et la gestion de Maisons de services au public", car dans la dynamique de l'étude développée autour du projet d'élar-

gisement à l'ensemble du territoire du Centre Social et Culturel, la Communauté de Communes aura à porter des actions et des partenariats dans ce domaine. De plus, il est proposé de retenir dans les compétences facultatives : les actions en faveur des personnes âgées, les affaires sociales et la culture.

Certaines compétences obligatoires et optionnelles requièrent la définition de l'intérêt communautaire. Le Conseil de Communauté conformément à l'article L5214-16 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose d'un délai de deux ans pour définir cet intérêt communautaire, à compter de la date de création de la Communauté de Communes. Certains intérêts communautaires sont évidents comme par exemple dans le bloc de compétence "Politique du logement, politique du logement social" : la gestion de la résidence de Platanes à Camjac.

D'autres, comme en matière de voirie, nécessitent encore une mise au point. Dans l'attente, l'intérêt communautaire défini par les anciennes Communautés de Communes prévaut.

Il est à préciser également que le bloc de compétence obligatoire "actions de développement économique" comporte diverses actions :

- l'espace Raymond Lacombe et le marché aux veaux à Baraqueville
- le pôle d'artisanat d'Art de Sauveterre de Rouergue
- l'atelier Capdebarthes à Sauveterre de Rouergue et l'atelier Agriviande à Cassagnes-Bégonhès
- Terre Ségala à Naucelle
- Les projets d'espaces de "coworking" (bureaux de travail partagés) à Baraqueville et à Naucelle

Dans le bloc des compétences facultatives, il a été ajouté diverses actions : le transport à la demande, les points relais emplois ...

Enfin, le bloc de compétence "création, entretien et gestion des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse" recouvre toutes les structures d'accueil enfance et petite enfance du territoire, à l'exception du multi-accueil de Baraqueville qui reste de compétence communale jusqu'à la fin de l'année 2018.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les statuts de la Communauté de Communes Pays Ségali.

2 - Délibération : Approbation du montant révisé des attributions de compensation

La Commission a évalué les charges transférées, compte tenu de l'acquisition de nouvelles compétences au 1er janvier 2017 : les documents d'urbanisme, le service des Accueils de Loisirs et le service du Relais d'Assistantes Maternelles.

Suite aux transferts de ces charges, le Conseil Communautaire du Pays Ségali a approuvé à l'unanimité les propositions de révision des attributions de compensation. Il s'agit d'une révision libre des attributions de compensation, qui implique la délibération du Conseil communautaire à la majorité des deux-tiers et la délibération favorable de chacune des Communes concernées.

En ce qui concerne la Commune, l'évaluation du transfert de charges est le suivant :

Documents d'urbanisme : 3 771 €

Service des Accueils de loisirs : 611,41 €

Service du Relais des Assistantes Maternelles : 0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve les montants révisés des attributions de compensation pour les Communes membres de la Communauté de communes, au titre de l'année 2017,**
- **arrête le montant révisé de l'attribution de compensation de la Commune de Sauveterre de Rouergue à 55 624,41 €.**

3 - Délibération : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Monsieur le Président de la Communauté de Communes également Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, du rapport établi par celle-ci et relatif aux compétences transférées en 2017.

Monsieur le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2017 de la Commission Locale des Charges Transférées.

4 - Délibération : Appel à un avocat concernant la marque Sauveterre et le couteau de Sauveterre

La coutellerie Vialis est en redressement judiciaire.

Deux repreneurs ont fait acte de candidature.

La situation étant complexe sur le plan juridique, il est nécessaire de recourir à un avocat pour la défense des intérêts communaux et en particulier pour récupérer la marque Sauveterre et le couteau de Sauveterre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire à recourir à un avocat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

5 - Délibération : Location du hangar de Monsieur Molinier Michel à la commune

Afin de stocker du matériel communal, la mairie décide de louer le hangar de M. Molinier (le Sardou) pour un loyer de 800 € annuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer le local de stockage de Monsieur Michel Molinier.

6 - Délibération : Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017.

Pour les maires ruraux il est nécessaire de confirmer le rôle de la commune plutôt que de poursuivre sa "dissolution dans l'intercommunalité". Une volonté que les élus ruraux ont affirmé avec force dans une motion sur l'adoption d'une loi en faveur des

communes et de la ruralité. "Nous demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre."

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité,
- s'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

7 - Délibération : Assujettissement à la TVA pour le Pôle de Santé

Le Code Général des Impôts prévoit l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée des opérations réalisées au titre du développement économique à caractère commercial. Il convient d'assujettir à la TVA la construction du futur pôle de santé ainsi que sa location commerciale aux différents professionnels de santé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité entérine l'assujettissement à la TVA du Pôle de Santé en ce qui concerne les travaux de construction et les locations commerciales qui s'en suivront.

Questions diverses

- Les travaux concernant le local technique annexé à la salle des fêtes de Jouëls ont débuté.
- La mise en sécurité du village de Jouëls a été réalisée (mise en place de bandes rugueuses et passage piétonnier).
- La réhabilitation de la grange boulevard de la Mérette continue à se dérouler normalement et conformément au planning établi.

Prochain Conseil Municipal :

Jeudi 23 novembre à 19 h 00

(Intervention du bureau d'études SOLIHA D'Aveyron pour le pôle santé)

Conseil municipal du 23 novembre 2017

A 19 H 00 : Intervention de SOLIHA d'Aveyron, solidaires pour l'habitat

POLE SANTE DE SAUVETERRE DE ROUEGUE
Comment louer à des professionnels de santé ?

Louer à chacun des professionnels de santé :

Généralités

La question du congé : préavis de départ

La question de la garantie demandée

Le cas où l'association loue le local :

Dans ce cas c'est l'association qui loue en son nom les locaux et les professionnels versent les loyers à l'association

Ce cas demande à être réfléchi car plusieurs questions se posent

Après cet exposé, il est décidé qu'un comité de pilotage composé de conseillers municipaux, se réunira à la Mairie courant Décembre pour l'élaboration d'un cadre précis.

1 – Délibération modificative n° 1 : virement de crédits

Afin d'équilibrer une opération il est nécessaire de procéder à un transfert de compte.

Diminution sur crédits ouverts

D 61521 : Bâtiments publics 500.00 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général 500.00 €

Augmentation sur crédits ouverts

D 621 : Personnel extérieur au service 500.00 €

TOTAL D 012 : Charge de personnel et frais assimilés 500.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la délibération modificative N° 1.

2 - Délibération : adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires 2018-2021

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 12 Mai 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide : D'accepter la proposition suivante :

Assureur : GRAS SAVOYE / AXA Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2018, régime du contrat : capitalisation Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois. Le contrat bénéficie d'une garantie de taux de 4 ans et l'ensemble des prestations négociées dans le cadre de l'appel d'offre tant au niveau de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité que du soutien psychologique sont incluses dans l'offre d'assurance.

D'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de l'AVEYRON selon les modalités suivantes :

AGENTS AFFILIES A LA CNRACL : Risques assurés : Tous les risques avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES

A L'IRCANTEC ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC : avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Les contributions correspondantes sont versées à GRAS SAVOYE chargé du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

De déléguer au Centre de Gestion la gestion du contrat pour la période 2018-2021.

D'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Rallye des Cent Vallées ne se disputera pas en 2018 faute de concurrents.

- Les Randonneurs du Naucellois organisent leur traditionnelle randonnée des Cent Vallées le 8 mai 2018 sur la commune de Sauveterre de Rouergue. Une réunion aura lieu en Mairie avec des marcheurs pour la préparation de cette journée.

- L'association Antenne Solidarité Lévezou Ségala, basée à Cassagnes-Bégonhès, est une structure d'insertion qui s'articule autour d'un jardin maraîcher et de travaux espaces verts. Elle assure l'entretien des chemins et sentiers pour le compte d'une collectivité locale. Une réunion en présence de randonneurs doit avoir lieu pour l'organisation de journées de nettoyage de chemins sur la commune de Sauveterre de Rouergue.

- La municipalité assistée du groupe FINALYS Environnement a terminé légalement la procédure de reprise de tombes dans les cimetières d'Albagnac, Jouels et Sauveterre de Rouergue. Une réunion aura lieu le 10 janvier 2018 à la mairie pour une validation des tombes abandonnées et une récupération des emplacements.

- Les travaux du jardin du souvenir dans le cimetière de Sauveterre de Rouergue sont terminés.

- Le règlement des salles des fêtes d'Albagnac, Jouels et Sauveterre de Rouergue a été présenté aux membres du conseil municipal. L'organisateur déclarera avoir souscrit une police d'assurance. Un premier état des lieux se fera lors de la prise de possession des locaux, le deuxième aura lieu lorsque l'organisateur rendra les locaux. Une caution sous forme de chèque sera déposée en garantie des dommages éventuels.

- La commune de Sauveterre de Rouergue accueillera Monsieur le Préfet le mercredi 13 décembre 2017.

Le programme de la journée pourrait se dérouler de la façon suivante :

- * présentation des projets en mairie
- * visite de la bastide

* déjeuner

* visite d'une activité sur la commune

- Il a été décidé que le bulletin de l'intercommunalité serait distribué par les services postaux.

Prochain Conseil Municipal :
16 janvier 2018 à 20h30

Conseil municipal du 16 janvier 2018

1 – Délibération : Fonds de concours "voirie 2017" à Pays Ségali Communauté.

La compétence voirie est depuis janvier 2017, une compétence de la communauté de communes. Toute commune y adhérant verse au budget communautaire un fonds de concours annuel correspondant au montant prévisible de travaux réalisés sur son territoire communal diminué du montant des subventions. En décembre, un ajustement est effectué en fonction du coût réel des travaux terminés.

Pour 2017, les comptes étant clos, la commune de Sauveterre doit voter un complément de 1900 € à la délibération prise précédemment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le fonds de concours relatif aux travaux de voirie 2017.

2 – Délibération : décision modificative n° 2.

A l'examen des comptes du budget de fonctionnement, il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre entre les lignes charges de personnel (-5000) et charges à caractère général (+ 5000).

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette décision modificative.

3 – Délibération : emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la réalisation du pôle de santé bénéficie d'un total de subventions de 180 000 € sur un montant de 310 000 €. Il est nécessaire d'emprunter une somme de 124 254 €. Cet emprunt serait réalisé sur une durée de 25 ans au taux fixe de 1.87 %. Les mensualités seraient couvertes par les loyers encaissés.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cet emprunt.

4 – Délibération : emprunt court terme auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Pour lancer rapidement les travaux du pôle de santé, il est nécessaire de payer un acompte au constructeur. Les aides obtenues pour le financement ne seront pas versées avant quelques mois. Pour ne pas retarder le chantier, monsieur le Maire propose de faire un emprunt de 275 000 €, à court terme (24 mois) auprès de CRCA au taux variable de 0,70 %.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité,

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cet emprunt.

5 – Délibération : terrains du lotissement du Couderquet.

Comme la commune s'est réservé l'usage d'un lot du lotissement et qu'un budget spécifique a été créé pour le lotissement, il est nécessaire de délibérer pour retirer de la vente le terrain affecté à la réalisation du pôle santé.

Le Conseil Municipal approuve le retrait au budget du lotissement, la vente du terrain affecté à la réalisation du pôle santé.

Questions diverses

*** Numérotation des rues.**

Il est nécessaire d'achever la confection des plaques des rues et des chemins. Le groupe de travail du conseil se réunira le 25 janvier pour examiner les devis des artisans pouvant fournir ces plaques ainsi que les numéros à poser aux adresses correspondantes.

La pose elle-même sera effectuée par la commune ; les services de la Poste exécutent la matérialisation de l'adresse sous la forme GPS.

*** Maison "Fleys".**

Monsieur le Maire demandera à SOLIHA, bureau d'études chargé de divers dossiers de logements pour le compte de la commune, une étude niveau "Avant-Projet Sommaire" pour l'aménagement intérieur de la maison Fleys, en appartements à destination de la location. L'objectif étant de déposer rapidement un dossier de demande de subvention.

*** Magasin "atelier de Pascaline".**

La décision de remplacement de la porte et de la vitrine ayant été prise, il faudra que ces travaux soient intégrés dans la rénovation générale du bâtiment.

*** Lotissement "le Couderquet".**

Le projet de construction de 4 villas (sur deux lots du lotissement) par la société HLM "Sud Massif Central" est en cours de formalisation pour un début des travaux au second semestre 2018 et un achèvement vers juin 2019. Il faut souligner que toutes les réalisations de logements entreprises par la Commune sont un argument fort pour l'obtention d'une micro crèche.

*** Vente de terrains à Jouels.**

La vente visée par délibération en juillet 2017, n'ayant pas encore eu lieu, la Commune est dans l'attente d'une décision concernant le financement.

*** Terrains "Fabre/Maurel" à la Gazonne.**

L'ensemble des terrains que la Commune a décidé d'acheter ne sont pas tous libérés des transmissions successives. Le propriétaire nous propose d'écarter le terrain sur lequel il y a un petit bâtiment pour nous céder tous les autres.

*** Salle des jeunes à Sauveterre.**

Une salle est mise à la disposition des jeunes. Afin d'assurer une bonne gestion de celle-ci et d'éviter tout débordement éventuel, Gilles Granon sera nommé responsable quelques heures par mois. Pour établir un contrat de confiance entre les jeunes, les parents et les intervenants, une charte (règlement) sera rédigée (avec l'aide de Jean-Claude Fourres coordonnateur des écoles de Sauveterre et Jouëls). Cette charte précisera bien : le fonctionnement, les horaires d'ouverture, le matériel, les activités, les limites pour la consommation éventuelle d'alcool et de tabac et les sanctions en cas de non-respect des règles. Il est à noter qu'en 2020 la compétence jeunesse rejoindra la communauté de communes du Pays Ségali.

*** Local pour artisan sur la placette.**

Ce local a été loué à monsieur Sautetner. Devant les difficultés de voisinage auxquelles il s'est heurté, le Maire et ses adjoints lui ont proposé courant mai 2017 de le libérer des loyers dus et ne dégager ses matériels qu'en septembre 2017 pour lui permettre, entre temps, de trouver un autre local. En octobre 2017, le Maire adresse un message électronique à monsieur Sautetner lui demandant de libérer les lieux.

La réponse faite par lettre recommandée sur un ton très désagréable et la publication sur les réseaux sociaux de propos mensongers et injurieux ont conduit la Commune à faire appel à un cabinet d'avocats et le Maire à déposer plainte auprès de la gendarmerie.

L'action juridique est entreprise pour mettre fin à l'occupation illicite des lieux.

*** reprise bureau tabac-presse**

Le Conseil Communal approuve la mise en location-vente du fonds de commerce librairie/papeterie à la nouvelle propriétaire, Corinne VINCENT. Il lui sera proposé de différer à novembre 2018 le début du remboursement.

*** Pôle santé : contrat de bail professionnel, règlement intérieur.**

Un examen attentif et explicatif est fait par le Conseil Municipal. A l'initiative du Maire, un groupe de travail se réunira pour finaliser ces documents.

*** Travaux à la salle des fêtes de Jouels.**

La poursuite des travaux se fait conformément au projet pour les salles du haut et l'appentis. Une nouvelle réflexion est en cours pour résoudre une difficulté soulevée par l'idée d'une inversion des salles du bas. La consultation d'un architecte intervenant sur d'autres chantiers de la commune pourrait être sollicitée.

*** Bulletin communal.**

La discussion s'engage sur un choix de formule :
annuelle = un bilan de l'action municipale et de son budget,
trimestrielle = formule actuelle avec les

comptes rendus des Conseils Municipaux, des actions de la municipalité. Pour l'instant un bulletin sera préparé pour une diffusion probable fin février.

Cette dernière formule réclame une implication plus forte des conseillers municipaux pour fournir la matière et les articles nécessaires à la compréhension

Prochain conseil municipal :
22 février 2018 à 20h30

Les dossiers d'urbanisme autorisés du dernier semestre 2017

Déclaration préalable de travaux pour réfection de toiture, remplacement de menuiseries extérieures, modification de façade,

- le Valadier , Philippe COUDERC = changement de fenêtres et portes de garage,
- Sauveterre, route de Naucelle, Robert DELMAS = réfection de toiture en lauzes à l'identique,
- Sauveterre, chemin St Laurent, Alain DEJACQUES = réfection abri de jardin et clôture existants,
- Sauveterre, bd La Pérouse, Claire BOUDIER = réfection de toiture, pose ouverture de toit, réfection fenêtres et volets,
- Jouels, Jérôme ROUALDES = transformation en buanderie d'un garage et changement de porte,
- Jouels, lieu dit Lagarigue, Catherine PARABEDE = modification d'ouvertures existantes,
- Sauveterre, place aux arcades, GRELLETY / GIRAUD = remplacement des fenêtres existantes,
- Jouels, Alain CAUSSANEL = construction d'un mur de clôture.

Permis de construire :

- Sauveterre, lotissement du Couderquet, Commune = construction d'un pôle rural de santé,
- Jouels, salle des fêtes, Commune = création d'un local technique adossé au bâtiment existant,
- Sauveterre, les Roucassous, Rémy BYACHE = travaux sur construction existante,
- Sauveterre, le Terrier, MIROUS / MATHIEU = construction d'une maison d'habitation,
- Albagnac, Fabien MARTY = construction d'un bâtiment couvert non clos,
- La Rouyrie, Cyril TARDIEU = construction de silos et agrandissement de fosse.

Évolution de l'ÉTAT CIVIL en 2017

Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé, selon des normes très précises, sur un registre spécial, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil. Il existe un service de l'état civil dans chaque commune. C'est le maire qui est officier de l'état civil de droit. L'officier de l'état civil doit enregistrer tous les événements qui ont lieu dans la commune (naissances, mariages, décès).

Pour l'année 2017, il a été enregistré à Sauveterre de Rouergue :

3 naissances,
6 mariages,
21 décès, dont ceux survenus à l'EPHAD,
15 transcriptions de décès.

Le coin de la citoyenneté :

BIEN UTILISER LES SALLES COMMUNALES

Lieux de rassemblement, sièges des manifestations culturelles et festives, les salles communales sont des équipements publics phares. Elles peuvent parfois se transformer en un espace d'excès.

Lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2017, il a été décidé de mettre en place un règlement d'utilisation des salles prévoyant une déclaration par l'emprunteur d'une souscription d'une police d'assurance et le dépôt d'un chèque de caution.

Le nettoyage et le rangement des salles communales, de leurs annexes ou dépendances, de leur matériel et de leurs abords sont à la charge du bénéficiaire.

Si les lieux ne sont pas rendus dans un état satisfaisant de nettoyage ou rangement, cela sera notifié dans l'état contradictoire des lieux, un exemplaire sera remis au locataire, un autre sera transmis en Mairie pour suite à donner.

Un règlement intérieur et une convention d'utilisation établis pour la location des salles communales ont pris effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dorénavant, des cautions sont exigées.

Calendrier de passage des bennes à encombrants

FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Vendredi 2 JOUELS	Vendredi 9 MANHAC	Vendredi 6 AIGUESVIVES	Vendredi 11 COMBROUZE	Vendredi 1 ^{er} LES POURQUIOLS
Vendredi 16 COLOMBIES	Vendredi 16 NOYES		Vendredi 25 BOUSSAC	Vendredi 29 SAUVETERRE
Vendredi 23 LE MOULINO				

Nouvel habitant de la commune, nous souhaiterions prendre contact avec vous pour mieux vous connaître et répondre à vos attentes. Le secrétariat de mairie, ouvert tous les matins et où officient Ghislaine DELES et Laurence PEREIRA, est à votre service pour vous permettre de rencontrer un ou des membres du conseil municipal.